

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2023

Plan de cours
CRI1100A – Psychocriminologie

Lundi 8h30 à 11h30
B-0305, Pav. 3200 J.-Brillant

Caroline Deli
caroline.deli@umontreal.ca

Descripteur du cours

Les principales contributions de la psychologie à la compréhension du comportement ou d'un style de vie délinquant. Le fonctionnement du moi délinquant. L'agression. Développement personnel et orientation criminelle.

Objectifs du cours

Objectifs généraux

Présenter les principales théories psychologiques en lien avec le développement et le maintien des comportements délinquants.

Objectifs spécifiques

À la fin du cours, les étudiants devraient être en mesure de :

- Expliquer le comportement délinquant selon les différentes approches psychologiques et leurs concepts principaux ;
- Faire des liens entre les différentes théories psychologiques de la délinquance ;
- Identifier les forces et les faiblesses des différentes théories psychologiques.

Approches pédagogiques

Le cours sera donné en présentiel sous la forme d'exposés magistraux. L'ensemble de la documentation (PowerPoint, lectures complémentaires, etc.) sera disponible sur Studium. Il est de la responsabilité des étudiants de consulter Studium régulièrement

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Examen intra-trimestriel (B-0305, Pav. 3200 J.-Brillant)	50%	13 février 2023
Examen final (B-0305, Pav. 3200 J.-Brillant)	50%	17 avril 2023

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Date	Éléments de contenu
Cours 1 9 janvier	Introduction, présentation du plan de cours
Cours 2 16 janvier	Psychanalyse et théories psychodynamiques
Cours 3 23 janvier	Théories de l'attachement

Cours 4 30 janvier	Théories béhavioristes
Cours 5 6 février	Cognitions et théories cognitivo-comportementales
Cours 6 13 février	EXAMEN INTRA
Cours 7 20 février	Psychologie évolutionniste
27 février	<i>PÉRIODE D'ACTIVITÉS LIBRES</i>
Cours 8 6 mars	Psychologie sociale
Cours 9 13 mars	Psychométrie
Cours 10 20 mars	DSM, CIM et troubles mentaux
Cours 11 27 mars	Troubles de la personnalité et psychopathie
Cours 12 3 avril	Pédophilie et agresseurs sexuels d'enfants
10 avril	<i>CONGÉ PASCAL</i>
Cours 13 17 avril	EXAMEN FINAL

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Il n'y a pas de lectures obligatoires pour le cours. Du matériel peut être mis en ligne sur Studium. Les références suivantes sont utiles mais pas obligatoires.

Références :

- Akers, R. L. (1994). *Criminological theories: Introduction and evaluation*. Los Angeles: Roxbury.
- Andrews, D. A., et Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5th ed.). LexisNexis/Matthew Bender;
- Blatier, C. (2015). *Introduction à la psychocriminologie*. Dunod : Paris.
- Casoni, D. et Brunet, L. (2003). *La psychocriminologie. Apports psychanalytiques et applications cliniques*. Québec : Les Presses de l'Université de Montréal
- Cervone, D., et Pervin, L. A. (2013). *Personnalité : théorie et recherche* (2nd ed.). Pearson ERPI;
- Hare, R. D., et Neumann, C. S. (2009). Psychopathy: Assessment and forensic implications. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 54(12), 791-802.
- Helfgott, J. B. (Ed.). (2013). *Criminal Psychology* [4 volumes]. ABC-CLIO.

- Hopwood, C. J., Thomas, K. M., Markon, K. E., Wright, A. G., et Krueger, R. F. (2012). DSM-5 personality traits and DSM-IV personality disorders. *Journal of abnormal psychology, 121*(2), 424.
- Lenzenweger, M.F. et Clarkin, J.F. (2005). *Major Theories of Personality Disorders*. New York: Guilford.
- Ward, T., Hudson, S. M., et Marshall, W. L. (1996). Attachment style in sex offenders: A preliminary study. *The Journal of Sex Research, 33*(1), 17-26.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

<https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources->

[formulaire/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80_EN VOYER.pdf](#)

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.